

Mardi 6 septembre 2022

Communiqué de presse  
Diffusion immédiate

Objet : Début des mesures de dénonciation aux abus commis à l'endroit des peuples autochtones

---

Kuei

Le Comité National des Droits des Premiers Peuples est un collectif traditionnel autochtone, dont l'objectif est de défendre les droits juridiques et politiques de l'ensemble « des membres des communautés », victime des politiques gouvernementales de colonisation.

C'est à la suite du processus électoral de juin 2019 que plusieurs membres de la communauté de Uashat Mak Mani-Utenam auront compris qu'ils devaient une fois de plus mettre tous les efforts pour combattre les fraudes et politiques de contrôles, auxquelles ils étaient victimes depuis trop d'années.

C'est après 24 mois de saga judiciaire qui aura nécessité près de 4000 heures de bénévolat, les services inutiles de trois firmes d'avocats et des frais juridiques dépassant les 150 000\$, que l'honorable juge Michel MJ Shore de la Cour Fédérale, aura rendu une décision en faveur des demandeurs normands Pilot et Rolland Thirnish (signataires au nom du groupe).

Une victoire juridique plutôt éphémère pour les personnes qui auront choisi de placer entre les mains de cette justice, l'avenir de leur peuple, leur sécurité économique et leur réputation au sein des membres, alors qu'en réalité cette justice aura donné à ces braves dénonciateurs, une simple décision favorable, « sans émettre la moindre ordonnance à leur problème ».

Un jugement qui reflète la triste réalité connue de ce système de justice, qui perd toute sa crédibilité face à un litige civil autochtone lorsque ce dernier implique un intérêt particulier pour les gouvernements et leurs nombreux lobbies.

Rappelons que c'est par l'entremise de ce jugement rendu au dossier T-1376-19, que les lobbies de la minière IOC Rio Tinto auront réussi à protéger une entente contractuelle abusive, ratifiée en décembre 2020, par le bien de l'extorsion.

Une entente d'une durée indéterminée, donnant tous les pouvoirs juridiques à l'entité IOC Rio Tinto, de demander au ministère d'émettre en son nom tous les permis nécessaires aux forages de prospection et d'exploitation à toutes

ressources naturelles occupant nos territoires aux communautés de Uashat Mak Mani-Utenam et de Matimekush Lac John.

Si les juristes et le procureur général croyaient nous dissuader à poursuivre nos procédures judiciaires en usant de la Ligne directrice n° 7 de la **Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones**, ils ignoraient que leur action venait plutôt de nous rassurer sur l'importance de poursuivre nos démarches, qui ne faisaient que prouver et documenter pour la toute première fois les nombreuses injustices connues à nos peuples.

Ligne directrice n° 7 : Les juristes doivent également tenir compte des déséquilibres des ressources qui peuvent exister entre les parties. *Ils doivent être disposés à proroger les délais liés aux étapes coûteuses du litige*, comme la divulgation des documents.

Si les trente premiers mois à cette procédure (enquête) ont permis de cumuler les preuves à l'endroit d'un système de justice artificielle, les six derniers auront prouvé que les objectifs ciblés à l'époque par les pensionnats avaient été soigneusement maintenus par la mise en place d'un système de justice spécifique aux litiges autochtones.

Un système juridique qui sous « l'égide de la réconciliation » aura assuré de protéger chacun des objectifs principaux de la colonisation, qui inclus :

- ✓ Le contrôle absolu aux besoins primaires de subsistances par les entités politiques (travail, l'habitation, l'épanouissement des individus);
- ✓ L'intimidation des membres tentant de dénoncer les décisions politiques frauduleuses (perte d'emploi, refus d'accès à la propriété, refus d'aides financières, menaces);
- ✓ Renforcement d'une omerta par la multiplicité des exemples d'interventions punitifs à l'endroit des membres récalcitrants;
- ✓ Contrôle des actifs territoriaux et fausse reconnaissance des membres;
- ✓ Vol des territoires et des ressources naturelles par le bien « d'élus influencés » par les lobbies et/ou des objectifs économiques politiques;
- ✓ Vol et développement des ressources naturelles aux grands profits d'actionnaires étrangers dont les impacts environnementaux sont délaissés aux contribuables québécois et canadiens.

C'est dans l'objectif de mettre un terme à ces abus politiques que Steve Trudel, Normand Pilot, Carmen Vachon, Jeannette Pilot et plusieurs autres défenseurs de la démocratie autochtone, auront tendu la main aux communautés voisines victimes des mêmes politiques d'abus en formant le Comité National des Droits des Premiers Peuples (The National Rights Committee of the First People).

C'est hier le 5 septembre 2022, que certain de nos membres aux communautés de Matimekush Lac John et Uashat Mak Mani-Utenam auront débuté officiellement

une série d'intervention publique dont l'objectif premier sera d'obtenir la destitution immédiate de ces conseils de bande élus par la fraude, pour ensuite permettre aux membres de rétablir un ordre hiérarchique décisionnel selon la coutume et mieux être des membres.

Nous rappelons qu'une plainte officielle de demande d'enquête et d'intervention à la protection des membres fut déposée auprès de la Sûreté du Québec le 7 juillet dernier pour aviser les forces de l'ordre que l'ensemble des bulletins de votation avaient été identifier afin de reconnaître le vote de chacun des électeurs.

À ce jour, malgré les preuves d'extorsion qui auront été ajoutées au dossier, il est plutôt déplorable de constater que les membres auront demeuré dans l'inconnu à ce jour.

En tenant compte de l'historique du dossier qui démontre un acharnement inédit des institutions juridiques et politiques à vouloir protéger ces comportements criminels, nous n'avons d'autre choix que d'intervenir par des actions concrètes afin d'informer la population canadienne de la réalité vécue à nos peuples.

Il est plutôt déplorable de constater qu'en 2022 les peuples autochtones soient encore dans l'obligation de procéder à des blocus pour obtenir une attention à leur situation.

Ces donc dans la soirée du 5 septembre à la limite du territoire du Labrador et de Schefferville, que des membres du Comité des Droits des Premiers Peuples auront pris l'initiative de bloquer la voie ferrée qui assure le transport du minerai, afin de dénoncer l'entente dite de « réconciliation » intervenue en décembre 2020 par l'entremise d'actes d'extorsion.

Au même moment, d'autres membres du *CNDPP* bloquaient depuis 7h30 ce matin l'entrée au stationnement du conseil de bande de Uashat Mak Mani-Utenam afin de dénoncer les fraudes électorales à leur communauté qui par l'absence d'intervention juridique, aura permis avec les années de faire de ces comportements frauduleux, une toute « nouvelle coutume » à l'endroit des communautés.

C'est devant de tels crimes qui ne font que s'accroître et mettre en danger l'existence même des peuples et territoires au profit d'une petite « élite politique autochtone » et d'actionnaires majoritaires étrangers, que les membres du *Comité National des Droits des Premiers Peuples*, informent les différents gouvernements que le temps des enquêtes publiques est révolu et qu'il est temps d'agir pour mettre un terme définitif à ces nombreux contrôles politiques.

Nous tenons en terminant à vous remercier de votre intérêt.

Nous vous soumettrons sous peu d'autres informations.

*Bien à vous.*

*Le Comité National des Droits des Premiers Peuples*



M. Normand Pilot  
Représentant en chef  
**cndpp@protonmail.com**  
**418 964-6800**



M. Steve Trudel  
Représentant adjoint  
**cndpp@protonmail.com**  
**418 454-1987**